

— Fin du IV^{ème} siècle —

Calonna (Chalonnnes), berceau de l'enseignement en Anjou.



Charlemagne, vers 787 (illustration)

A partir du second siècle, ce fut dans les premiers sièges épiscopaux de l'Orient et de l'Occident, comme ceux d'Alexandrie, de Césarée, d'Antioche, d'Edesse, de Rome, de Milan, de Carthage, etc., que l'esprit envahisseur de l'Église, rivalisant avec les efforts du paganisme agonisant, se manifesta par la fondation d'écoles chrétiennes. Ces écoles ayant été créées sous les auspices des évêques et soumises à leur surveillance, en ce qui concernait l'instruction des catéchumènes et l'éducation scientifique du clergé, peuvent être considérées, à cet égard, comme les aînées des écoles instituées plus tard auprès des cathédrales.

Parmi ces établissements scolaires, on peut citer comme l'un des plus anciens de la Gaule celtique, celui que Maurilius, évêque d'Angers, fonda à Calonna (Chalonnnes), vers la fin du IV^e siècle, sur la rive gauche de la Loire, à seize kilomètres de son siège épiscopal. Ce lieu était célèbre par ses monuments druidiques et surtout par le collège que les ministres sacrés des Gaulois avaient institué dans ses environs, près d'une fontaine consacrée à leur culte superstitieux. Ce motif fut peut-être celui qui engagea le chef de l'Église des Andecaviens à choisir cet endroit pour être le berceau de l'enseignement en Anjou.

On sait avec quel soin les premiers évêques s'efforcèrent de supplanter sans commotion

les vieilles castes sacerdotales, et les précautions qu'ils prirent pour ne point froisser les susceptibilités du peuple ; on connaît aussi la sollicitude qu'ils apportèrent poursuivre pas à pas le polythéisme défaillant, pour implanter à sa place et sur ses ruines mêmes leur nouvelle doctrine. En adoptant la contrée fréquentée depuis longtemps par la jeunesse gallo-romaine, pour y créer la première école catholique des Andes, le disciple d'Ambroise de Milan et de Martin de Tours ne fit que suivre les errements de l'Église naissante.

Sous son administration, la hiérarchie cléricale n'était point encore organisée; elle ne commença à l'être que du temps de Thalasius, son successeur. Jusqu'à cette époque, les prêtres angevins n'étaient que des missionnaires envoyés temporairement par les évêques dans les bourgs, dans les cités industrielles, pour y combattre le paganisme. Thalaïse changea cette existence nomade du clergé en instituant les paroisses dans les pays conquis par le christianisme et en leur assignant des ministres qui ne durent plus les quitter. Les prêtres qui restèrent à Angers formèrent le conseil de l'évêque. Telle fut l'origine du chapitre d'Angers, l'un des premiers de l'Église de France, par ses privilèges et son antiquité.

Cette organisation ecclésiastique n'eut malheureusement qu'une faible influence sur le développement de l'instruction en Anjou ; car, au lieu de surpasser en renommée les collèges celtiques, l'école épiscopale de Chalonnnes végéta obscurément, plongée dans une espèce de léthargie, due à l'ignorance et à la dépravation de ses maîtres, et qu'accrurent encore les invasions incessantes des Franks et des Bretons sur les bords de la Loire.

Dans ces temps de luttes perpétuelles, où la Gaule était sans cesse harcelée, déchirée par les hordes barbares, l'école des Andes finit par succomber brisée par la tempête. Les faibles lambeaux de ses épaves furent alors recueillis par les monastères de la ville épiscopale : Saint-Étienne, Saint-Serge, Saint-Lézin, et par celui de Glanfeuil (Saint-Maur-sur-Loire), qui, le premier en

France, abrita sous ses verts ombrages la règle de Benoît de Norsia. Cachés ainsi au fond des cloîtres, les chefs-d'œuvre de la littérature profane et les préceptes des Pères de l'Église ressemblèrent au feu sacré des Hébreux, enfoui dans une citerne après la ruine de Jérusalem, et qui plus tard brilla de nouveau sur l'autel de l'Éternel.

Rendues un instant à la liberté par le puissant empereur Karle-Magne, les lettres et les sciences quittèrent leurs mornes prisons, lorsqu'il promulgua, en 787, sa fameuse Constitution des Écoles, Constitutio de Scholis per singula episcopia et monasteria instituendis, par laquelle il érigea des établissements d'instruction publique dans les cathédrales et les abbayes qui n'en possédaient pas encore. Comme un éclair dans une sombre nuit d'orage reparut alors l'école des Andecaviens, non plus à Chalonnnes, mais dans la cité épiscopale, à l'ombre de la vieille basilique consacrée à la Vierge et à la légion thébaine.

*Mémoires de la Société Académique
de Maine et Loire, 17ème volume, 1865*

— — — 1788 à 1790 — — —

Le Collège de Chalonnnes sur Loire, de 1788 à 1790



Illustration / Ecole 1790

CHALONNES-SUR-LOIRE

Les Affiches d'Angers du 30 octobre 1788 publiaient l'avis suivant : M. Ribault, prêtre à Chalonnnes-sur-Loire désirerait trouver quelques jeunes gens à prendre en pension et à instruire. Sa maison est très commode. Il enseignera la langue française, la langue latine, la géographie, la sphère et l'arithmétique. Puis c'est M. Houdet, qui à trois reprises différentes fait gémir la presse pour annoncer son pensionnat :

Affiches du 14 juillet 1789. — M. Houdet, prêtre, régent de troisième au collège de Beaupréau se retire, les vacances prochaines, avec sa mère et ses sœurs à Saint-Maurille de Chalonnnes, pour se consacrer tout entier à l'éducation de la jeunesse.

Il enseignera le français, le latin, l'histoire, la géographie, et s'appliquera encore plus à former le cœur qu'à orner l'esprit, persuadé que c'est de là principalement que dépend le bonheur de l'homme. Il prendra des pensionnaires de 6 jusqu'à 10 ans inclusivement, point au-dessus, à moins que ce ne soit des jeunes gens de bonnes mœurs et d'un caractère facile. La pension sera de

400 l. pour 10 mois seulement ; septembre et octobre seront donnés pour les vacances, pour lesquelles paieront ceux qui voudront rester. Ils seront chauffés, blanchis, tenus proprement et bien nourris. Ils auront une portion convenable de vin et de dessert au dîner et au souper ; à tous les repas, de bon pain ; au déjeuner et au goûter, du beurre ou du fromage ou des fruits ; au dîner et au souper, un bon potage, deux entrées et du bouilli au dîner, du rôti et une salade ou quelque autre mets, au souper ; en maigre, deux plats. On pourra procurer un perruquier, un maître de danse et de musique instrumentale aux frais des parents. Il prie ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance de se donner la peine de lui écrire au plus tôt, afin qu'il puisse prendre les arrangements convenables. Il aura des régents à raison du nombre des écoliers qui se proposeront.

Affiches du 13 octobre 1789. — M. Houdet, prêtre à Chalonnnes-sur-Loire, enseigne le français, le latin, etc. Il prendra des pensionnaires, à commencer le 3 novembre prochain. Le prix de la pension sera de 400 l. Il invite les parents qui voudront lui confier leurs enfants, à lui en donner avis au plus tôt. Il ose se promettre qu'ils n'auront à se plaindre d'aucun article de la pension. Le nombre des maîtres sera proportionné à celui des élèves.

Affiches du 31 juillet 1790. — M. Houdet, prêtre, instituteur de la jeunesse dans la ville de Chalonnnes, district d'Angers, prévient qu'il donne des leçons de lecture, d'écriture, d'arithmétique, de français, de latin ; il pourrait en donner de géographie et d'histoire. Il prend des pensionnaires. Le prix de la pension est de 350 francs pour dix mois ; septembre et octobre, mois de vacances, seront payés à part, si on reste. Les élèves sont nourris comme les maîtres, chauffés, blanchis, formés à l'honnêteté et à la propreté. Les parents qui voudront lui confier leurs enfants, sont priés de ne pas tarder à l'en prévenir, afin qu'il prenne les arrangements convenables. Le nombre des maîtres est proportionné à celui des élèves. On pourra se procurer perruquier, maître de danse et de musique.

*Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts
d'Angers, Cinquième Série, Tome V, Année 1902*

— 1809 à 1818 —

Le Collège de Chalonnnes-sur-Loire (1809-1818).



Cette gravure du XVIII^e siècle illustre parfaitement le cadre matériel d'une petite école de l'époque. Le maître enseigne séparément à chaque élève. Les filles sont installées dans un coin de la classe, à l'écart des garçons qui eux disposent d'une table pour écrire. Morale et discipline inspirent la légende qu'accompagne cette reproduction. (Cliché I. N. R. P. Musée National de l'Éducation 5.1.02/3054)

Le 11 avril 1807, l'Empereur nomma maire de Chalonnnes-sur-Loire M. Charles-Victor Hunault de la Peltrie, ancien commandant de la garde nationale de Corné. Il resta en fonction jusqu'à la Restauration. Son administration se signala par la fondation d'un collège, dont l'ouverture eut lieu le 1^{er} février 1809. Voici en quels termes les Affiches d'Angers rendirent compte de la première distribution des prix : « La ville de Chalonnnes, peuplée d'environ 5.000 âmes, manquait d'une école pour instruire la jeunesse ; Le maire, après avoir obtenu l'autorisation du préfet et l'approbation du Grand Maître de l'Université, en fit ouvrir

une le 1er février 1809, sous les auspices et la surveillance d'un conseil d'administration, choisi parmi les habitants les plus distingués par leurs lumières et leur moralité. Huit mois se sont à peine écoulés depuis son établissement, que les élèves ayant subi un examen public le 9 octobre ont obtenu un succès flatteur pour le créateur de cette institution et glorieux pour M. Launay, qui en est le directeur.

Le 10 octobre a eu lieu la distribution des prix ; elle a été précédée de deux petites pièces théâtrales, la première tirée de l'Ecriture Sainte intitulée Joseph à la cour de Pharaon, et l'autre le Dragon de Thionville, qui est consacrée au triomphe de l'amitié et des vertus militaires. Dans ces deux pièces les élèves ont montré des moyens étonnants et au-dessus de tout ce qu'on pouvait raisonnablement attendre d'enfants aussi peu exercés. Immédiatement après, le directeur a prononcé un discours dont le sujet a été de tracer d'une manière frappante le tableau des funestes effets de l'ignorance, et des bienfaits inappréciables de l'instruction. Le maire a établi ensuite les devoirs réciproques des élèves envers leurs maîtres et des maîtres envers leurs élèves ; il a surtout fait sentir à ceux-ci les devoirs de la reconnaissance envers le chef suprême de l'Empire, auquel ils devaient la régénération de l'instruction publique.

Il a procédé ensuite à la distribution des prix, en commençant par celui de sagesse, fondé par l'administration municipale et décerné à celui des élèves que ses camarades ont désigné par un scrutin secret. Une assemblée nombreuse et bien choisie a donné un grand éclat à cette cérémonie intéressante, et la satisfaction publique a été unanime. » Le conseil d'administration de l'école secondaire de Chalonnnes était composé de MM. Hunault de la Peltrie, maire, Pion, curé de Saint-Maurille, Bellanger, juge de paix, Foucault, receveur de l'enregistrement, et Bonneau, conseiller municipal.

En 1811, les exercices eurent lieu le 28 et le 30 septembre. « Cet établissement, lit-on à ce sujet dans les Affiches d'Angers, formé par M. Hunault, maire de Chalonnnes, répond aux

soins qu'il se donne pour le rendre de plus en plus florissant. Les élèves ont satisfait avec beaucoup d'intelligence aux questions qui leur ont été faites.

Le 30 septembre, après-midi, à la suite de quelques représentations dramatiques, ils ont reçu leurs prix des mains de M. le sous-préfet d'Angers. La distribution des prix a été suivie d'un bal offert au sous-préfet par les habitants de Chalonnnes. » Le principal, M. Launay, quitta Chalonnnes en 1812 et fut remplacé par M. Jean Barillet.

Le 25 mai 1817, le conseil municipal de Chalonnnes vota, à partir du 1er janvier suivant, la suppression de l'indemnité accordée pour le traitement du principal du collège et pour le prix du loyer de l'établissement.

Aux vacances de 1817, M. Jean Barillet quitta à son tour Chalonnnes, et la charge de principal fut exercée par son fils, qui fit insérer l'avis suivant dans le Journal de Maine-et-Loire, du 6 novembre 1817 : « M. Barillet a établi depuis quelque temps un collège à Chalonnnes, avec l'approbation du recteur de l'Académie d'Angers, qui offre le double avantage d'un site agréable et utile sous le rapport de la localité, et les élèves reçoivent des leçons de lecture, d'écriture et d'arithmétique, de langue latine et française, de tenue des livres, de mathématiques, de géographie et d'histoire. Les meilleurs auteurs, ceux désignés par l'Université, sont les seuls employés et autorisés. »

Malgré cette réclame, la rentrée fut encore plus faible que de coutume, et le 16 mai 1818 le préfet de Maine-et-Loire écrivait au président de l'Instruction Publique : « Le collège de Chalonnnes n'ayant que deux ou trois élèves ne peut couvrir sa dépense, et sa proximité de villes plus importantes où il en existe qui ont de la réputation, fait qu'il n'en pourrait jamais soutenir la concurrence. » L'institution fut fermée aux vacances de 1818. L'enseignement comprenait la langue française et la langue latine jusqu'à la cinquième inclusivement.

L'Anjou Historique, mai-juin 1915

— 1896 —

Libéralités aux écoles.

Nous lisons dans le bulletin de l'instruction primaire :

Chalonnnes sur Loire. M. Frémy, conseiller général, maire de Chalonnnes sur Loire, a offert la soupe aux enfants des écoles publiques de Chalonnnes pendant la saison d'hiver 1895-96.

En 1895, il a remis à l'instituteur une somme de 160 fr. pour l'achat de livres de prix destinés aux enfants des deux écoles publiques ; - Il a offert deux prix de dix fr. et deux prix de 5 fr. chacun, aux deux élèves - garçons et filles - des écoles publiques du canton de Chalonnnes sur Loire qui ont été classés les premiers aux examens du certificat d'études.

Le Petit Courrier, le 19 juillet 1896

La retraite de M. Ménard

On annonce que l'honorable M. Ménard, le sympathique et dévoué instituteur de Chalonnnes sur Loire, prendra sa retraite dimanche prochain.

Voilà plus de trente-trois ans que M. Ménard était dans l'enseignement. Tous ceux qui l'ont vu à l'œuvre savent avec quelle intelligence, avec quel zèle, avec quelle abnégation il a toujours rempli ses délicates fonctions. Ses élèves, notamment, conserveront le souvenir du maître affectueux qui ne leur a ménagé ni ses bons soins, ni ses bons conseils. Qu'il nous soit permis de nous joindre à eux et à toute la population de la ville de Chalonnnes, pour adresser à M. Ménard, l'expression de notre sincère sympathie et de nos meilleurs souhaits.

Le Petit Courrier, le 31 juillet 1896

Rectification

Dans notre numéro d'hier nous avons dit que M. Ménard, directeur de l'école de Chalonnnes, qui est en instance de retraite, comptait 33 ans de service.

Après renseignements, nous apprenons que M. Ménard compte 41 ans dans l'enseignement public, dont 33 ans dans la commune de Chalonnnes.

Le Petit Courrier, le 1er août 1896

LES DISTRIBUTIONS DE PRIX A Chalonnnes-sur-Loire

La distribution des prix aux enfants des écoles communales a eu lieu hier, sous la présidence de M. Frémy, maire de Chalonnnes.

Une assistance aussi brillante que nombreuse remplissait la cour des écoles trop petite pour contenir la foule sympathique accourue pour fêter les enfants et leurs maîtres M. et Mme Ménard.

Cette cérémonie avait un caractère particulier, bien mis en relief par l'honorable président dans un charmant discours, souligné à maintes reprises par de chaleureux applaudissements de l'assemblée. C'était en effet les débuts de l'Association amicale des anciens élèves de l'école de Chalonnnes, et probablement aussi les adieux de M. Ménard à cette école qu'il dirige avec tant de dévouement et de succès, depuis trente trois années. aussi ses anciens élèves avaient-ils tenu à lui offrir en cette circonstance un magnifique objet d'art, témoignage de leur affectueuse reconnaissance.

Au cours de la fête, des cœurs très réussis ont été très bien chantés par les élèves des écoles, soutenus par quelques-uns de leurs anciens. Ces cœurs avaient été composés, par MM. Gigault et Chopiet, tous deux

anciens élèves de l'école, qui ont été salués par de chaleureux applaudissements.

En résumé, charmante réunion qui fait honneur aux organisateurs et au sympathique M. Ménard.

Le soir, un banquet d'environ cinquante couverts, a réuni à l'Hôtel de France, M. Ménard, M. Frémy et les membres de l'Association des anciens élèves de l'école de Chalonnnes. Inutile de dire que la plus franche gaîté et une grande cordialité n'ont cessé de régner pendant toute la durée de cette fête intime où tous les cœurs vibraient à l'unisson.

Voici le discours de M. Frémy :

Chers enfants,

La confiance de vos parents en m'appelant à la direction des affaires communales, m'a valu la très flatteuse et la très agréable mission de présider cette fête de la jeunesse.

Tous les ans, parents et amis se pressent en foule pour venir applaudir vos lauriers, et vous témoigner ainsi leur affectueuse sollicitude. Mais laissez-moi vous dire que nos félicitations ne visent point la couronne qui ceint vos jeunes fronts, ni le livre plus ou moins gros, plus ou moins brillant qui vous est remis. Ce qui nous émeut, ce sont vos travaux, vos efforts ; ce que nous applaudissons, c'est l'espoir que vous nous donnez, c'est la force amassée par vous pour le service de la patrie.

Qu'insoucients et joyeux, vous preniez vos ébats ; qu'attentifs et studieux, vous écoutiez l'enseignement de vos maîtres, vous êtes, pour nous, un sujet de préoccupation constante, car vous représentez l'avenir avec son gracieux cortège de douces espérances.

Quelle sera votre destinée ? Nul de nous ne le sait ! Il fut un temps où, pour sortir du commun sillon, il fallait qu'une fée bienfaisante eût mis, dans le berceau du nouveau-né, blason doré et manteau de cour.

Mais, aujourd'hui, de même que, suivant la parole d'un grand capitaine, tout soldat porte dans sa giberne un bâton de maréchal, tout citoyen peut aspirer aux plus hautes fonctions. Il suffit pour légitimer son ambition d'être intelligent, laborieux et énergique.

Ce sont là les trois qualités, qui à l'encontre des dons de la fée bienfaisante, sont bien personnels, et dont chacun de nous, à son entrée dans le monde, est plus ou moins muni. Mais les vertus natives ont besoin d'être cultivées : l'intelligence livrée à elle-même s'atrophie et s'éteint ; l'oisiveté fait perdre le goût du travail, et l'énergie qui n'est pas développée par une savante graduation des difficultés vaincues, ressemble, autant du moins que qualités morales et qualités physiques peuvent se comparer, à celle d'un gentil chevreuil qui, habitué à vivre nonchalamment dans de plantureux herbages et à s'étendre mollement sous les frais ombrages des futaies, se trouve tout à coup poursuivi par la meute hurlante du chasseur : quelques instants de lutte et la pauvre bête succombe.

Les difficultés croissantes de vos travaux scolaires, en même temps qu'ils stimulent votre intelligence, développent votre énergie, votre résistance et vous préparent à affronter de plus durs obstacles.

C'est pour atteindre ce résultat que la France consacre tant d'efforts et d'argent pour accroître chez ses enfants ces trois qualités, qui font la valeur intrinsèque d'un grand peuple.

Il convient ici de saluer vos maîtres, qui, sans connaître le découragement, avec une patience et un dévouement toujours nouveaux, se livrent à la tâche souvent ingrate de fixer votre attention fugitive et faire de vous de vaillants champions.

Mais, quand vous sortez de leurs mains habiles et que vous prenez contact avec les difficultés de l'existence, il y a des heures de découragement qui accablent le plus brave, qui arrêtent le plus vaillant ; si dans ces moments de défaillance une main amie ne se

tend pas vers lui, l'homme le mieux doué, celui devant qui s'ouvrait le plus brillant avenir, peut être broyé dans la lutte acharnée qu'est aujourd'hui la vie.

C'est dans le but de parer à ce danger que ceux qui vont ont précédés sur les bancs de cette école, ont décidé de former une association amicale de ses anciens élèves, ayant pour programme d'encourager les jeunes à s'armer pour la bataille, d'apporter à ceux qui sont déjà dans la mêlée, l'assistance morale parfois plus utile que tout autre.

Dès sa naissance, cette association a voulu vous témoigner de sa sollicitude en récompensant les plus méritants d'entre vous. Les prix qui vous seront remis dans un instant en son nom, vous seront un gage tangible de sa bienveillance.

Cependant notre association, en hâtant cette année sa formation, avait un autre but, but que nous n'avons pas dévoilé, attendant l'heure favorable pour notre confiance. Cette heure a sonné et je vais vous mettre dans le complot, bien convaincu que parlerai aussi bien en votre nom qu'au nôtre.

Vous, enfants, vous aimez vos maîtres, Monsieur et Madame Ménard. Un sentiment que vous ne définissez pas encore vous pousse à leur faire, dans votre cœur, une place spéciale.

Nous sommes comme vous ! Je vous étonne et vous demandez comment des enfants, à peine au printemps de la vie, et comment des hommes qui portent sur leurs têtes quelques atteintes des blancs frimas de l'hiver, peuvent pratiquer à l'égard des mêmes personnes, des sentiments pareils. L'explication est simple, mais mérite néanmoins de fixer l'attention.

Il y a trente-trois ans que M. Ménard dirige l'école de Chalonnnes !

Pendant cette longue carrière, d'un dévouement admirable, M. et Mme Ménard ont obtenu toutes les récompenses honorifiques que le gouvernement, toujours

soucieux de distinguer ses fidèles serviteurs, pouvait leur accorder.

Dernièrement, un suprême hommage d'estime était rendu à M. Ménard par ses collègues qui l'appelaient dans le Conseil départemental de l'enseignement primaire.

Vous permettez, mon cher maître, à un de vos anciens élèves de profiter de ce qu'il est maire pour vous remercier publiquement, ainsi que Madame Ménard, des services éminents que vous avez rendus à cette commune et de l'éclat incomparable que vous avez donné à ces écoles.

A plusieurs reprises, la commune de Chalonnnes a fixé sur elle l'attention, bon nombre de ses enfants sont allés au loin lui faire une bonne renommée.

S'il convient que nous nous félicitions du caractère indépendant, de l'esprit généreux et de l'intelligence déliée des chalonnais, il faut aussi que nous nous souvenions que vous êtes pour une bonne part dans cet heureux état, par les soins délicats avec lesquels vous avez guidé l'épanouissement de nos facultés intellectuelles. Vous avez manifesté le désir de prendre une retraite honorablement gagnée. je ne sais quand votre demande recevra satisfaction ; mais il m'a semblé que cette réunion de vos élèves, anciens et actuels, était une occasion particulièrement favorable pour dire que si vous quittez un poste si noblement tenu, vous emporterez avec vous nos regrets, notre respect et notre affectueuse gratitude.

Et vous, enfants, gravez dans vos jeunes cœurs, que n'a point encore ternis le fiel de l'égoïsme et de l'hypocrisie, le souvenir de cette journée ; rappelez-vous, en suivant votre chemin, que quoiqu'en disent certains esprits moroses, la reconnaissance n'est pas un vain mot ; agissez toujours avec le désir et l'espoir de la faire naître, et soyez sûrs que tôt ou tard, sous une forme ou sous une autre, vous la trouverez comme une des plus douces récompenses du devoir accompli que nous puissions recevoir ici-bas. Le premier lauréat de cette distribution, mon cher

maître, c'est vous. Le prix que vous nous offrons a pour titre "reconnaissance".

Le Petit Courrier, le 4 août 1896

Distribution des prix à Chalonnnes sur Loire

Voici la liste des principaux prix décernés dimanche dernier aux écoles communales de garçons et de filles de Chalonnnes sur Loire.

Ces prix sont offerts par le Conseil municipal, l'association amicale des anciens élèves de l'école de Chalonnnes, MM. Frémy Père et fils, M. et Mme Naudet, M. et Mme Houbigan.

PRIX D'HONNEUR

Ces prix sont offerts à l'école des garçons, par l'association amicale, et à l'école des filles, ils sont offerts par M. Le maire.

Les élèves qui ont obtenu ces prix ont été désignés par les suffrages de leurs camarades.

Ce sont :

École de filles. - 1er prix, Mlle Hélène Ché. - 2. Mlle Ernestine Leroux.

École de garçon. - 1er prix, M. François Le Coz. - 2. Charles Augereau

PRIX D'EXCELLENCE PRIX DE CERTIFICAT D'ÉTUDES

M. Le Maire offre un 1er prix à la jeune fille et au jeune garçon qui ont été classés les premiers de l'examen.

La commission offre un 2e prix aux élèves qui ont été classés les seconds. Ces différents prix sont obtenus :

Chez les jeunes filles : 1er prix, Mlle Adélaïde Bardou. - 2. Mlle Angèle Papin.

Chez les garçons : 1er prix, M. Auguste Boismartel. - 2. M. Auguste Lorin, Gustave Delafosse, Francis Albert.

AUTRES PRIX DE CERTIFICAT D'ÉTUDES

Écoles de filles. - Mlle Renée Hervé, Rose Unbewust, Anaïse Bastard

Écoles de garçons. - 1. Alexandre Challain. - 2. Pierre Boumard. - 3. Henri Caisson. - 4. François Chauvin. - 5. René Chauvin. - 6. Félix Aliéneau. - 7. Jean Béduneau. - 8. René Esseau.

École de greffage. - 1er prix, Maurice Lorin. - 2. Louis Poitevin.

PRIX D'HONNEUR

1er prix, Mlle Hélène Chéhère. - 2. Mlle Ernestine Leroux.

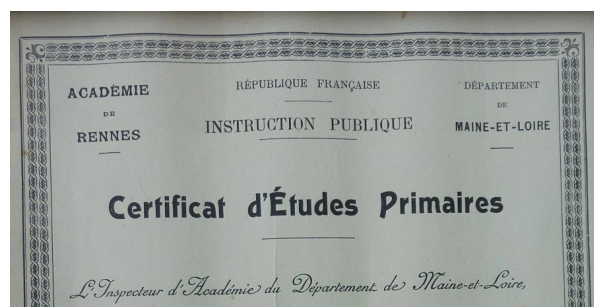
PRIX D'EXCELLENCE

1ers prix, Mlles Marie Chéné. - 2. Marie Martineau. - 3. Clémence Imbert.

CERTIFICATS D'ÉTUDES

Mlles Adélaïde Bardou, Angèle Papin, Renée Hervé, Rose Unbewust, Anaïse Bastard.

L'Ouest-Eclair, le 6 août 1896



(Photo d'illustration)

— — — 1937 — — —

Le bel acte de courage d'un jeune écolier de Chalonnnes-sur-Loire

L'inspecteur d'académie de Maine-et-Loire signale à l'attention des écoliers de tout le département la présence d'esprit et le courage dont a fait preuve Gilbert Meslet, âgé de 7 ans, élève de l'école publique de garçons de Chalonnnes sur Loire. Gilbert Meslet est pour le moment le plus jeune sauveteur de France.

A Chalonnnes, un dimanche, un petit de 4 ans vint sur le quai, glissa et tomba à la rivière. Gilbert Meslet était à côté. Son très grand mérite est d'avoir tout de suite compris ce qu'il avait à faire et de l'avoir fait instantanément, sans chercher aucune aide autour de lui. Gilbert Meslet descendit les marches du quai et avant que le petit imprudent eût disparu, au risque d'ailleurs d'être lui-même entraîné, il le rattrapa par son tablier et le tira à la rive.

Pour cet acte, Gilbert Meslet obtient un prix de 200 francs et une médaille de bronze qui lui sera remise le jour de la distribution des prix. Il sera, ce jour-là, félicité en public de son sang-froid et de son esprit de décision.

L'Ouest-Eclair, le 11 mars 1937

— 2013 —

Les nouveaux rythmes scolaires : pas avant 2014 à Chalonnnes

Stella Dupont, maire de Chalonnnes, a décidé de solliciter une dérogation pour reporter à la rentrée scolaire 2014, la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires, et notamment l'organisation de trois heures hebdomadaires d'accueil des écoliers dans les écoles communales.

Elle l'a fait savoir lors du conseil municipal, jeudi dernier. « On ne dispose pas encore d'informations certaines sur les taux d'encadrement, sur les qualifications que devra détenir le personnel d'encadrement de ces activités », justifie-t-elle. Des incertitudes demeurent encore sur les financements. « La dépense annuelle maximum, tout confondu, pour notre collectivité (y compris les transports scolaires) est estimée entre 70 000 € et 120 000 € (en référence au nombre total d'élèves scolarisés dans les écoles publiques).

On ne sait pas si elle fera l'objet d'une prise en charge par la Caf au titre du contrat enfance jeunesse, mais cela nécessitera une adaptation très profonde de notre budget », souligne d'ores et déjà le maire. D'autre part, souhaitant poursuivre la concertation entamée entre les élus et tous les acteurs du monde scolaire, elle a proposé la mise en place d'un comité de pilotage. Celui-ci sera composé de six élus municipaux (Alexandra Bourigault, Sophia Bessonneau-Ferraille, Anne Moreau, Claude Mulot, Jean-Michel Phelippeau et Dominique Suteau), d'un représentant des parents d'élèves présents au conseil de chaque école publique et de son suppléant, d'un représentant de parents de chaque association de l'école privée, d'un représentant des enseignants de chaque école publique et privée et de leurs suppléants, d'un chef de service, représentant des services municipaux et de son suppléant, d'un représentant de l'Inspection académique et de son suppléant. Les parents d'élèves (écoles publiques) ont déjà réalisé une enquête et obtenu 64 % de réponses : 76 % préfèrent l'école le mercredi matin.

Ouest-France, le 1er avril 2013

Chalonnnes sur Loire.

Les écoles passent à la semaine
de 4 jours et demi à la rentrée

Lors du conseil municipal, jeudi dernier, Jean-Michel Phelippeau, conseiller municipal

délégué à la petite enfance et aux affaires scolaires, a fait le point sur les nouveaux rythmes scolaires, à savoir la semaine des quatre jours et demi, que les élus ont décidé de mettre en place à la rentrée 2014 dans les écoles publiques de Chalonnnes, et que l'école privée Saint-Joseph a décidé de suivre.

Un comité de pilotage composé d'élus, de représentants de parents des écoles publiques et privées, d'enseignants, des services municipaux et de l'Inspection académique, a été constitué. Il se réunit régulièrement pour étudier l'organisation des journées des élèves à la rentrée prochaine.

La demi-journée de classe supplémentaire choisie est le mercredi matin et les activités des temps d'activités périscolaires (TAP) auront lieu en début d'après-midi dans les écoles publiques, en prolongement de la pause méridienne. Parmi les éléments mis en valeur par le comité de pilotage, est apparue « la nécessité de renforcer la continuité éducative entre des temps complémentaires de prise en charge de l'enfant à l'école (enseignement et loisirs) ». La réflexion est bien avancée et fructueuse mais il reste beaucoup de points à examiner tels les transports scolaires, les locaux à recenser...

Considérant que ces mesures favorisent la qualité de ce nouveau service municipal, la Ville a engagé la réalisation d'un Projet éducatif de territoire (PEDT) précisant les grandes lignes de l'organisation du rythme scolaire ; il sera communiqué à l'inspection académique.

Le coût de fonctionnement de ce nouveau service scolaire est estimé à 125 000 € minimum pour l'ensemble des écoles publiques et privées de Chalonnnes. Si une participation forfaitaire de 30 € par an est demandée aux familles et vient s'ajouter à celle de la Caf ainsi qu'à un fonds d'amorçage, il resterait à la charge de la Ville, pour l'année scolaire 2014-2015, 8 280 €.

Une réunion publique est organisée jeudi 5 décembre, à 20 h 30, à la halle des Mariniers.

Ouest-France, le 2 décembre 2013

Chalonnnes sur Loire.

Activités périscolaires :
élus, écoles et parents se préparent



Beaucoup de parents à la réunion de présentation des aménagements possibles des temps d'activités périscolaires.

Jeudi, une réunion de concertation sur les Temps d'activités périscolaires (Tap) était proposée aux parents des écoles publiques. Jean-Michel Phelippeau, adjoint au maire chargé de la petite enfance et des affaires scolaires, a fait le point sur les propositions pour la rentrée 2014, élaborées depuis plusieurs mois par un comité de pilotage composé de parents, d'enseignants, de personnel des écoles et d'élus.

L'élú a précisé que l'école privée Saint-Joseph était d'accord pour suivre le public dans cette réforme : « Ils ne sont pas aussi avancés que nous dans la réflexion, mais ils sont d'accord pour l'instauration des mêmes horaires que le public, même si les Tap ne se situeraient pas forcément au même moment de la journée... » Le maire Stella Dupont a tenu à préciser : « Nous sommes dans un schéma de principe : nous avons encore des partenaires à voir, des questions à résoudre... »

A priori, l'idée retenue serait la classe pour tous les élèves le mercredi matin et des Tap placés en début d'après-midi, moment d'une baisse d'attention pour les apprentissages purement scolaires et moment qui permet la sieste pour les petits.

Interrogations des parents

La matinée de classe serait allongée d'une demi-heure (8 h 40 à 12 h 10 pour le primaire). Les Temps d'activités périscolaires commenceraient après la pause méridienne, dureraient 45 minutes pour finir à 15 h avec la reprise d'1 h 15 de la classe pendant une heure et quart.

Selon la loi, les écoles ne sont pas tenues d'obliger les élèves à participer au Tap, mais étant donné que 90 % des élèves mangent à la cantine...

Les calculs des horaires, très complexes, sont envisagés pour que tous les élèves finissent à la même heure. Et même s'ils doivent être organisés dans l'intérêt de l'enfant, ils doivent éviter de poser de problème ni aux parents, ni aux transports scolaires.

Les parents présents ont pu faire part de leurs interrogations : « Le Tap est trop court, pourquoi ne pas faire seulement deux jours de Tap plus longs ? » « Les temps collectifs sont trop denses ! » « Peut-on envisager une organisation des Tap différente pour le primaire et la maternelle ? » « La garderie du soir supportera-t-elle plus d'enfants si les horaires du soir raccourcissent ? »

Même si aujourd'hui, les activités précises ne sont pas instaurées, le souhait est que ces Temps d'activités périscolaires, tout en restant ludiques, puissent être en cohérence avec le projet scolaire et que le lien soit renforcé entre les services, restauration, intervenants Tap et enseignants.

Ouest-France, le 6 décembre 2013

— — — 2014 — — —

Chalonnnes sur Loire.

Les grandes lignes de la semaine de quatre jours et demi

Lors du conseil municipal du jeudi 24, Stella Dupont, maire, a présenté les principales caractéristiques de la semaine de quatre jours et demi à Chalonnnes (année scolaire 2014-2015) telles qu'elles ont été conçues

ces derniers mois par le comité de pilotage (1).

Les grandes lignes en sont les suivantes : les neuf demi-journées hebdomadaires d'enseignement incluront le mercredi matin (avec un accueil périscolaire avant la classe et une courte garderie après, sans restauration scolaire mais toujours un accueil de loisirs le mercredi après-midi au centre Les Goulidons avec transport et déjeuner) ; toujours 24 heures de classe malgré la modification des horaires d'enseignement avec allongement de la journée scolaire de 45 minutes en moyenne.

Stella Dupont rappelle que « les écoles privées ne sont pas obligées de se conformer à cette réforme, mais que l'école Saint-Joseph a décidé de suivre cette adaptation avec un aménagement qui lui est propre ». Pour les écoles publiques : mise en place des temps d'activités périscolaires (TAP) après la pause méridienne en maternelle et élémentaire, avec la variante envisagée d'un TAP en fin de journée du vendredi.

Pour l'école privée : choix de mise en place de la réforme avec alignement sur les horaires des écoles publiques ; organisation des TAP en fin de journée avec, pour l'école élémentaire, un TAP long hebdomadaire par classe dans les locaux périscolaires Joubert.

Cette nouvelle organisation nécessite l'utilisation de locaux adaptés en nombre et en superficie. La rénovation de locaux vacants à l'école Joubert est donc envisagée ainsi que l'utilisation possible de la Maison de l'enfance pour les élèves de l'école le Petit-Prince. Enfin, pour assouplir la gestion de la restauration à l'école Joubert, l'installation d'un service au Foyer Soleil pour une cinquantaine d'enfants de CM2 est envisagée. Stella Dupont précise que « cette présentation n'est qu'un préprojet, que le comité de pilotage (animé par l'élus Jean-Michel Phelippeau) continue de travailler (des réunions avec les parents vont être programmées, de nouveaux ajustements risquent d'être apportés) et que le contenu des TAP n'est pas encore finalisé. En tout

état de cause, la nouvelle organisation fera l'objet d'une évaluation en décembre 2014 ».

(1) Composé de représentants de parents d'élèves, d'élus, d'enseignants, personnels et directeurs des écoles.

Ouest-France, le 27 janvier 2014

Chalonnnes sur Loire.

Quoi de neuf dans les collèges ?



Bénédicte Gohard, principale de Saint-Exupéry et Bruno Lahay, directeur adjoint du collège Saint-Joseph de l'Armangé recevaient samedi les familles.

Samedi, le collège public Saint-Exupéry et le collège privé Saint-Joseph de l'Armangé ouvraient leurs portes.

« Nous mettons en avant l'intérêt du choix de deux langues vivantes dès la 6e, bilangue anglais-allemand ou bilangue anglais-chinois, indique la principale de Saint-Exupéry, Bénédicte Gohard. La restructuration de l'établissement l'an dernier par le conseil général, offre des conditions optimales d'exercice de la pédagogie et un cadre de vie scolaire de très grande qualité. » Elle ajoute : « Une seconde phase de travaux va démarrer au premier trimestre 2014 pour déployer au sein de l'établissement un pôle des arts (musique et arts plastiques) que les futurs élèves inaugureront l'an prochain. »

Nouveau foyer à l'Armangé

Des projets et des travaux également au collège Saint-Joseph de l'Armangé. L'événement 2014 sera la construction d'un

nouveau foyer pour les élèves, accolé à l'ancien (qui reviendra aux enseignants). Il sera livré à la rentrée. Du côté pédagogique, l'identité catholique du collège permet aussi « un projet pastoral aux élèves qui souhaitent s'engager dans une démarche de foi », souligne le directeur Éric Martinez. La matinée portes ouvertes était pilotée par Bruno Lahay, directeur adjoint.

Ouest-France, le 29 janvier 2014

Chalonnnes sur Loire.

Rythmes scolaires : l'adjoint au maire fait le point

Jean-Michel Phelippeau, adjoint au maire chargé de l'enfance et des affaires scolaires, a exposé au conseil municipal l'avancée du dossier sur l'aménagement des Temps d'activités périscolaires (TAP) qui seront mis en place à la rentrée 2014 dans les écoles publiques.

« Les échanges se poursuivent dans le comité de pilotage avec les parents, les enseignants, les services périscolaires et les associations. Il a été décidé que les TAP auraient lieu les lundis, mardis et jeudis en début d'après-midi, et le vendredi en fin d'après-midi, a expliqué Jean-Michel Phelippeau. De septembre à décembre, le fonctionnement sera très strict : chaque classe aura un animateur référent et, parmi les deux types d'activités répertoriées (courtes et longues), ce sont les premières qui seront mises en place au premier trimestre en partenariat avec les services municipaux (médiathèque, Spot, service des sports). »

Une réunion est prévue le 19 mai avec les associations pour voir quel pourrait être, dans un second temps, le contenu des TAP. « Étant donné que l'école privée a décidé de ne pas appliquer les TAP à la rentrée 2014, le centre de loisirs des Goulidons restera ouvert le mercredi matin pour les enfants du privé qui le désirent et ils seront rejoints l'après-midi par les enfants du public,

acheminés après leur temps de classe matinal par les transports publics. »

Enfin, si le conseil municipal renouvelle son souhait unanime de la gratuité pour ce nouveau fonctionnement, les services compétents étudient toujours une participation des familles à ces TAP qui ne devrait pas excéder 30 € par enfant pour l'année.

Ouest-France, le 28 avril 2014

Chalonnnes sur Loire.

Rythmes scolaires : le paiement des familles repoussé en 2015

Coût estimé : 60 000 €

Le dossier sur la réforme des rythmes scolaires, présenté par Jean-Michel Phelippeau, conseiller délégué aux affaires scolaires, a suscité beaucoup de débats au cours du conseil municipal. L'organisation de la semaine des quatre jours et demi qui sera mise en place à la rentrée scolaire 2014 dans les écoles publiques uniquement (l'école privée a différé son application) entraîne un coût estimé à 60 000 € pour la municipalité malgré l'aide de la Caf. Il est prévu une somme de 9 000 € pour la mise en oeuvre de modules attractifs (en moyenne une séance par semaine par élèves ou 35 séances par an) à destination des grands élèves de maternelle et des élèves de l'école élémentaire. Il faut également noter que le fonds d'amorçage, versé par l'État, n'intervient que pour la première année (soit 38 400 €). Le centre des loisirs des Goulidons continuera de fonctionner le mercredi matin (pour un coût d'environ 5 000 €) afin d'accueillir les élèves des écoles privées.

Report à la rentrée 2015

Lors d'un précédent conseil municipal, il a été évoqué une tarification sur la base de 30 € par enfant par famille pour l'année (Ouest-France du 28 avril), ce qui permettrait une participation globale des

familles évaluée à 10 000 € et ramènerait le coût de ce nouveau fonctionnement à 50 000 € pour la ville. L'année 2014/2015 constituant une année de transition pour la mise en place de ces Temps d'activités périscolaires (TAP), Jean-Michel Phelippeau propose aux élus de reporter la mise en oeuvre de cette tarification à la rentrée 2015.

Le temps de la réflexion

Alain Maingot, élu de l'opposition, dont le groupe est pour la gratuité de ce service, s'interroge : « Pourquoi différer ce paiement ? » Réponse de Stella Dupont, maire : « Cette mise en place n'est pas simple, on est sur la base de simulations d'effectifs donc de coût. Nous aussi, nous préférons que ce nouveau service soit gratuit plutôt que payant pour les familles [...] Cette année a un caractère expérimental [...] Quand on aura plus de données fiables et vu le coût à charge cette année, on souhaite prendre le temps de réfléchir à une tarification. »

Alain Maingot reprend : « Nous contestons cette réforme imposée par l'État [...] Nous souhaitons une gratuité permanente et non juste différée [...] La mise en place de ces TAP en milieu de journée ne nous semble pas forcément judicieuse. »

Jean-Michel Phelippeau répond : « La première année, nous expérimentons. Nous pourrions changer, un bilan de fonctionnement est déjà prévu en décembre [...] Si les familles doivent payer, ce sera en fonction du quotient familial. » Et Tatianna Bellanger, adjointe au maire chargée de la jeunesse, d'ajouter : « On a fait des hypothèses, on les a validées collectivement, on doit voir sur le terrain comment ça fonctionne. »

Vote à la majorité

Les élus ont voté à la majorité en faveur de la mise en place d'une tarification pour ce nouveau service municipal (qui peut être égale ou supérieure à 0) et le report de l'application de celle-ci pour la rentrée 2015 avec cependant quatre voix contre et cinq abstentions, dont celles de trois élus de la majorité.

Ouest-France, le 29 mai 2014

— 2019 —

Angers.

L'école inclusive concerne 3 000 élèves

Trois mille élèves en situation de handicap seront scolarisés cette année. C'est deux fois plus qu'il y a dix ans.



Angers, collège Landreau, le 30 août. Le principal du collège Landreau Jean Lenoir (à droite) a accueilli la visite du recteur William Marois (au centre) venu constater la mise en place du PIAL.

Priorité du quinquennat Macron, la scolarisation des élèves en situation de handicap franchit un nouveau palier cette rentrée avec la création, à l'échelle nationale, d'un service public de l'école inclusive. En Maine-et-Loire, cela se traduit par la création de vingt-sept pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) et d'une cellule téléphonique d'accueil, d'écoute et de réponses aux familles. L'objectif est bien de ne pas laisser les familles dans le désarroi avec leurs questions, confie le recteur William Marois, en visite de « découverte » au collège Landreau, à Angers, l'un des vingt-sept PIAL du département. Il n'y avait que quatre pôles expérimentaux l'an passé... Les vingt-sept PIAL ont été créés dans les collèges déjà dotés d'une unité localisée d'inclusion scolaire (ULIS). C'est le cas au collège Landreau auquel sont rattachées les écoles proches, René-Brossard et Adrien

Tigeot. Trois ULIS ont été créées à Montreuil Bellay, Chalonnnes et Cholet. Le PIAL, c'est un accompagnement au plus près des besoins pédagogiques de chaque élève, un renforcement de la réactivité et de la flexibilité dans l'organisation de l'accompagnement humain, une professionnalisation et une amélioration des conditions de travail des accompagnants, estime Benoît Dechambre, le directeur académique de l'Éducation nationale. Les PIAL vont également permettre une meilleure intégration des AESH (accompagnant des élèves en situation de handicap, estime Jean Lenoir, le principal de Landreau.

Trois mille élèves en situation de handicap seront scolarisés cette année en Maine-et-Loire. C'est deux fois plus qu'il y a dix ans. Au collège Landreau, qui compte 300 élèves, douze élèves porteurs de handicap sont scolarisés en ULIS.

Le Courrier de l'Ouest, le 2 septembre 2019

— 2020 —

Chalonnnes-sur-Loire.

L'accueil scolaire des enfants étendu

Le dispositif d'accueil des enfants des personnels de santé âgés de 3 à 11 ans vient d'être étendu aux personnels affectés aux missions d'aide sociale à l'enfance relevant des Conseils départementaux ainsi que des associations et établissements publics concourant à cette politique.

Les services en charge de la protection de l'enfance concernés sont les services d'aide sociale à l'enfance (ASE) et protection maternelle et infantile (PMI) des Conseils départementaux ainsi que les pouponnières ou maisons d'enfants à caractère social (Mecs), les services d'assistance éducative en milieu ouvert (Aemo) et les services de prévention spécialisée. Les professionnels relevant de ces structures éligibles au dispositif sont les suivants : assistants de service social, techniciens d'intervention sociale et familiale (TISF), médecins,

infirmières, puéricultrices, sages-femmes et psychologues.

L'accueil est organisé dans les mêmes conditions que pour les enfants des personnels soignants.

Tous les enfants sont accueillis au sein de l'école Joubert, de l'école Petit Prince, élèves de l'école Joubert ainsi qu'à l'accueil périscolaire et extrascolaire les Goulidons.

Il est demandé aux parents de s'inscrire auprès des directeurs d'établissement et des responsables de services municipaux :

- École maternelle Le Petit Prince (3-6 ans), Corinne Thuleau : ce.0490111e@ac-nantes.fr
- École Joubert (6-11 ans), Thomas Gravouelle : ce.0490339c@ac-nantes.fr
- Service périscolaire (3-11 ans) : aps@chalonnnes-sur-loire.fr
- Service extrascolaire Les Goulidons (3-11 ans) : goulidons@chalonnnes-sur-loire.fr

Le Courrier de l'Ouest, le 28 mars 2020

— 2021 —

Maine-et-Loire.

Des élèves positifs au variant sud-africain : deux écoles fermées



La Ville de Chalonnnes-sur-Loire, dans le Maine-et-Loire, a publié une note sur son site indiquant la fermeture de deux écoles, Joubert et Petit-Prince, à cause de cas de variant sud-africain détectés chez des élèves.

Le Maine-et-Loire concentre le plus haut taux de contaminations aux variants du Covid-19 dans la région. Il est actuellement de 35 % dans le département, contre 15 % en Sarthe et en Mayenne. Des cas du variant sud-africains ont été détectés dans deux écoles près d'Angers. Des cas du variant sud-africain du Covid-19 ont été détectés parmi les élèves des écoles Joubert et Petit Prince à Chalonnnes sur Loire (Maine-et-Loire). L'Agence régionale de santé (ARS) a ainsi décidé de fermer les deux établissements jusqu'à nouvel ordre.

Pour rappel, cette souche est plus contagieuse et se transmet plus rapidement, rappelle le directeur de l'école Joubert dans un courrier adressé jeudi aux parents d'élèves.

« Stopper la chaîne de contamination »

Nous comptons sur la responsabilité de chaque famille pour pouvoir s'isoler dans la mesure du possible afin de stopper la chaîne de contamination, indique le directeur. Une classe de l'école maternelle Petit Prince était déjà fermée depuis le vendredi 5 février, ainsi que trois classes de l'école Joubert, depuis mardi 9 février. Mercredi 10 février, l'Agence régionale de la santé (ARS) Pays de Loire avait pris la décision de prolonger la fermeture de ces classes jusqu'au vendredi 12 février inclus.

Jeudi 11 février à 19 heures, l'ARS a informé la Ville de Chalonnnes-sur-Loire de la signature d'un arrêté préfectoral de fermeture de l'ensemble des classes des deux établissements scolaires. Les services périscolaires municipaux sont également fermés à compter du vendredi 12 février, et ce jusqu'à nouvel ordre.

Dépistage gratuit

L'ARS, en lien avec la ville, la préfecture et le laboratoire Horizon, organise une opération de dépistage gratuit pour les habitants et habitantes de Chalonnnes-sur-Loire, dimanche 14 février de 9 h à 17 h. Dans un communiqué, ils annoncent que 7 cas du variant sud-africain ont été confirmés et

encouragent « vivement la population à faire ce test pour limiter les contaminations. L'enjeu est d'éviter une nouvelle vague épidémique, en réduisant la circulation virale et ainsi la pression épidémique ». Pas besoin de prendre rendez-vous pour ce dépistage PCR, qui se fera en accès libre. Le public devra seulement se munir d'un masque, évidemment, d'une carte vitale ou du numéro de Sécurité sociale, et d'une pièce d'identité au laboratoire d'analyses médicales, avenue Laffon de Labebat à Chalonnnes-sur-Loire. Le résultat sera fourni dans un délai de 24 heures.

Le Courrier l'Ouest, le 12 février 2021

Maine-et-Loire. Covid-19 : deux écoles fermées après la découverte de cas de variant sud-africain



Les deux écoles de Chalonnnes-sur-Loire sont fermées jusqu'à nouvel ordre.

Deux écoles de Chalonnnes-sur-Loire sont fermées depuis jeudi 11 février après que des cas de variant sud-africain du Covid-19 ont été détectés parmi les élèves. Aucune date de réouverture n'est pour l'heure évoquée. La mairie de Chalonnnes-sur-Loire indique sur son site internet que des élèves scolarisés dans les écoles Joubert (251 écoliers) et Petit-Prince (126) ont été testés positifs.

Fermées jusqu'à nouvel ordre

Depuis le vendredi 12 février au matin, les deux établissements sont fermés jusqu'à nouvel ordre, respectant un arrêté préfectoral. Tout comme les services périscolaires. L'Agence régionale de santé (ARS) avait demandé la fermeture préalable d'une classe de l'école maternelle Petit Prince le vendredi 5 février ainsi que trois classes de l'école Joubert, le mardi 9 février.

Plus de précisions à venir

Pour compléter, l'autorité de santé régionale avait pris la décision de prolonger la fermeture de ces classes le mercredi 11 février. L'ARS devrait donner plus de précisions sur la suite ce vendredi.

Ouest-France, le 12 février 2021

Pays de la Loire. Classes fermées, tests en cours : les variants du virus touchent plusieurs écoles



Les variants sud-africain et anglais sévissent dans plusieurs écoles de la région.

En Mayenne et en Maine-et-Loire, l'Agence régionale de santé (ARS), a recensé plusieurs écoles qui ont été contraintes de fermer des classes, voire l'établissement, à cause du Covid-19. Les variants anglais et sud-africain sévissent dans la région.

Le Covid-19 est encore bien présent dans les Pays de la Loire. Le Maine-et-Loire concentre le plus haut taux de contaminations aux variants du Covid-19 dans la région. Il est actuellement de 35 % dans le département,

contre 15 % en Sarthe et en Mayenne. Depuis lundi 8 février 2021, l'Agence régionale de santé (ARS) a dicté la fermeture de plusieurs écoles en Mayenne et dans le Maine-et-Loire, après que des cas de Covid-19 positifs y ont été diagnostiqués. Les variants sud africain et anglais sévissent dans la région.

Ouest-France, le 12 février 2021

Chalonnnes-sur-Loire. Les écoles publiques fermées jusqu'à nouvel ordre. Depuis hier, les écoles publiques Petit-Prince et Joubert, de Chalonnnes sur Loire, sont fermées par arrêté préfectoral, et ce jusqu'au vendredi 19 février inclus. Des cas du variant sud-africain du Covid-19 ont été détectés parmi les élèves, dans les deux établissements. Une classe de l'école maternelle Petit-Prince était déjà fermée depuis le vendredi 5 février, ainsi que trois classes de l'école Joubert, depuis mardi dernier. Mercredi, l'Agence régionale de la santé (ARS) Pays de la Loire avait pris la décision de prolonger la fermeture de ces classes jusqu'au vendredi 12 inclus.

L'ARS a informé la Ville, ce jeudi en soirée, de la signature d'un arrêté préfectoral de fermeture de l'ensemble des classes des deux établissements scolaires. Les services périscolaires municipaux sont également fermés depuis hier, et ce jusqu'au vendredi 19 février inclus. Chaque enseignant prendra contact avec les élèves de sa classe pour assurer la continuité pédagogique. Le centre de loisirs Les Goulidons a annoncé que ses portes resteront closes mercredi 17 février, en raison de ces contaminations au variant du Covid-19. Le Spot, qui accueille les jeunes de 11 à 17 ans, n'ouvrira pas non plus mercredi prochain. De son côté, la crèche multi-accueil reste ouverte, mais refuse d'accueillir, jusqu'au 19 février, les enfants qui ont des frères et sœurs dans les écoles touchées par le virus.

Ouest-France, le 13 février 2021

Chalonnnes-sur-Loire.

Retour sur la tarification de la restauration scolaire

Des choix divergents sur les tarifs à payer par les familles ont émergé du conseil municipal. Une aide financière de l'État sera demandée pour aider certaines familles. Lors du dernier conseil municipal, Magalie Garreau, adjointe déléguée au suivi de la restauration scolaire, explique que l'État a lancé en 2018 une stratégie de prévention de la pauvreté. Afin d'alléger le poids des dépenses d'alimentation pour les familles défavorisées, l'État soutient la mise en place par les collectivités de tarifications sociales des cantines scolaires. Une aide financière de 3 € est versée par l'État aux repas servis au tarif maximal d'1€, dans le cadre d'une grille tarifaire progressive calculée suivant le quotient familial.

Ouest-France, le 23 juillet 2021

— 2022 —

CARTE. Ces classes qui ouvrent, ces classes qui ferment en Maine-et-Loire à la rentrée 2022



La direction académique de Maine-et-Loire prépare la rentrée de septembre 2022.

La direction académique de Maine-et-Loire indique que le département connaîtra 64 fermetures de classes pour 62 ouvertures dans les écoles, à l'occasion de la rentrée scolaire, en septembre. Le département de

Maine-et-Loire connaîtra 64 fermetures de classes pour 62 ouvertures à l'occasion de la rentrée de septembre. En voici le détail.

Les classes qui ouvrent

À Angers, Aldo-Ferraro, Claude-Monet et Jules-Verne une classe en élémentaire. Jacques-Prévert, deux classes. Annie-Fratellini, Laréveillière et Marie-Talet, une classe en primaire. Jean-Jacques-Rousseau, deux classes en maternelle. Montesquieu, une classe en maternelle. Pierre-et-Marie-Curie, deux classes en primaire. Robert-Desnos, une classe en maternelle.

À Bécon-les-Granits, Léonard-de-Vinci, une classe en primaire. À Blaison-Gohier, La Petite-Loire, une classe en primaire. À Briollay, Georges-Hubert, une classe en primaire. À Chalonnnes-sur-Loire, Le Petit-Prince, une classe en maternelle. À Cholet, Anne-Brontë, deux classes en maternelle. Charlotte-et-Emily-Brontë, une classe en élémentaire. Les Richardières, une classe en maternelle.

À Écouflant, Bellebranche, une classe en élémentaire. À Fontevraud-L'Abbaye, une classe en élémentaire. À Fougeré, Les Mésanges Bleues, une classe en primaire. À La Meignanne, Brionneau, une classe en primaire. Au May-sur-Èvre, Jean-Moulin, une classe en primaire. À Montguillon, Les Trois-Plumes, une classe en primaire. À Montrevault, Le Petit-Anjou, une classe en primaire. À Mûrs-Érigné, Marie-Curie, une classe en élémentaire.

À Pouancé, Henri-Dès, une classe en maternelle. À Saint-Martin-de-la-Place, les Castors, une classe en primaire. À Saint-Melaine-sur-Aubance, Armand-Brousse, une classe en primaire. À Saint-Sylvain-d'Anjou, Jean-de-la-Fontaine, une classe en maternelle. À Sainte-Gemmes-sur-Loire, Les Grands-Jardins, une classe en primaire.

À Saumur, Le Dolmen, une classe en primaire. Le Petit-Poucet, une classe en maternelle. Les Violettes, une classe en

primaire. À Trélazé, Florence-Arthaud, une classe en primaire. Gérard-Philippe, deux classes en maternelle. Jacques-Prévert, une classe en maternelle. La Maraîchère, deux classes en maternelle, une en élémentaire. Robert-Daguerre, une classe en primaire. À Vezins, l'Èvre, une classe en primaire.

Les classes qui ferment

À Angers. Adrien-Tigeot, une classe en élémentaire. Aldo-Ferraro, deux classes en élémentaires. Anne-Dacier, une classe en primaire. Annie-Fratellini, une classe en primaire. Claude-Monet, une classe en élémentaire. Henri-Chiron, une classe en primaire. Jacques-Prévert, une classe en élémentaire. Jean-Rostand, une classe en primaire. Marie-Talet, une classe en primaire. Pierre-et-Marie-Curie, une classe en primaire. Voltaire, une en élémentaire. À Avrillé, à Jean-Piaget, une classe en primaire.

À Baugé, L'Oiseau-Lyre, une classe en primaire. À Beaucouzé, Maurice-Ravel, une classe en primaire. À Beaufort-en-Vallée, La Vallée, une classe en primaire. Le Château, une classe en élémentaire. À Beaupréau, Jules-Ferry, une classe en élémentaire. À Bouchemaine, Le Petit-Vivier, une classe en primaire. À Bouillé-Ménard, Alfred-Clément, une classe en primaire. À Bourgneuf-en-Mauges, Le Petit-Anjou, une classe en primaire. À Brain-sur-Longuenée, Le Thiberge, une classe en primaire.

À Chalonnnes-sur-Loire, mixte 2 Joubert, une classe en élémentaire. À Châteauneuf-sur-Sarthe, Marcel-Pagnol, une classe en primaire. À Chazé-sur-Argos, Alexandre-Jardin, une classe en primaire. À Chemillé, Georges-Brassens, une classe en élémentaire. À Cholet, Charlotte-et-Emily-Brontë, une classe en élémentaire. La Moine, deux classes, fermeture de l'école. À Combré, L'Ombrée, une classe en primaire. À Contigné, Les Colibris, une classe en élémentaire.

À Daumeray, Maurice-Ludard, une classe en primaire. À Durtal, René-Rondreux, une classe en primaire.

À Feneu, L'Eau-Vive, une classe en primaire.
 Au Guédeniau, Le Moulin, une classe en élémentaire. À Ingrandes, Le P'tit Ligérien, une classe en primaire. À Jallais, Jean-de-la-Fontaine, une classe en primaire. À Jarzé, Le Grand-Noyer, une classe en primaire.

À La Chapelle-du-Genet, Jean-de-la-Fontaine, une classe en primaire. À La Jaille-Yvon, Roc-en-Val, une classe en élémentaire. À La Séguinière, Marcel-Luneau, une classe en élémentaire. À Lasse, les Champs-Dorés, une classe en primaire. À Longué-Jumelles, Félix-Landreau, une classe en primaire. Au Louroux-Béconnais, René-Goscinnny, une classe en maternelle.

À Montfaucon-Montigné, L'Oiseau de Feu, une classe en primaire. À Montjean-sur-Loire, Roger-Mercier, une classe en primaire. À Montsoreau, une classe en primaire. À Mûrs-Erigné, Bellevue, une classe en maternelle. À Noyant-la-Gravoyère, René-Brossard, une classe en primaire.

À Saint-André-de-la-Marche, Les Peupliers, une classe en primaire. À Saint-Georges-du-Bois, Le Bois-Milon, une classe en primaire. À Saint-Georges-sur-Loire, Jacques-Prévet, une classe en maternelle. À Saint-Laurent-des-Autels, Jean-de-la-Fontaine, une classe en primaire. À Saint-Rémy-la-Varenne, Simone-Veil, une classe en primaire. À Saint-Just-sur-Dive, Alzon, une classe en primaire. À Saint-Jean-de-Linières, Claude-Debussy, une classe en primaire. À Saumur, Charles-Perrault, une classe en élémentaire. Les Récollets, une classe en élémentaire. Les Violettes, une classe en primaire. À Sceaux-d'Anjou, Val-de-Suine, une classe en primaire.

À Tiercé, Marie-Laurencin, une classe en maternelle. À Trélazé, Aimé-Césaire, une classe en primaire. À Varennes-sur-Loire, Urbain-Fardeau, une classe en primaire. À Villebernier, Jean-Darchis, une classe en primaire.

Ouest-France, le 2 février 2022

Présidentielle.

« On s'adapte, on encaisse. », le Covid-19 pèse lourd sur l'école



Chalonnnes-sur-Loire, jeudi 20 janvier 2022. Lynda, maman de deux garçons, aimerait bien qu'il y ait un peu plus de discipline en général à l'école.

Dans le cadre la campagne de l'élection présidentielle, zoom sur l'éducation. Exemple à Chalonnnes-sur-Loire, près d'Angers, dans le Maine-et-Loire où parents d'élèves comme enseignants sont lassés par les exigences du protocole sanitaire et voient « des manquements partout ». Pour certains, aller voter n'y changera pas grand-chose. La seule campagne électorale qui compte ici, c'est celle du conseil municipal des enfants. L'élection présidentielle est loin des préoccupations.

Faute de temps. Les heures filent trop vite. La crise sanitaire ajoute beaucoup de travail. C'est 1 h 30 à 2 heures de plus par jour, estime Thomas Gravoueille, directeur de l'école Joubert, à Chalonnnes-sur-Loire. Son téléphone ne cesse de sonner. Il court partout. Le protocole sanitaire ne s'est allégé que récemment. Sa lourdeur empoisonne le quotidien de l'enseignant et de ses collègues. Imaginez une classe de 25 élèves, avec un cas positif. Il faut tester ses camarades, puis tester à nouveau à J + 2 et à J + 4. Les parents doivent courir à la pharmacie ou au laboratoire et fournir les attestations. Pour un cas, nous avons 75 attestations à vérifier.

C'est ainsi toutes les semaines, quand ce n'est pas tous les jours, et parfois dans plusieurs des dix classes à la fois. De quoi s'arracher les cheveux quand les parents ont oublié la consigne ou pas pris le temps de lire le cahier de liaison.

« On s'adapte. On encaisse »



Des enseignants évitent de se mettre en grève ou en arrêt maladie. « C'est compliqué d'obtenir des remplaçants ».

On fait tout ce qui est possible pour les enfants. De septembre à octobre, ça s'est très bien passé. On a pu mener tous nos projets de sorties scolaires. Depuis novembre, ça s'est compliqué. Sans parler des 17 jours d'isolement, reconductibles, qui étaient imposés. Aujourd'hui, c'est un peu plus vivable, reconnaît Thomas Gravouille. Il jongle entre ses casquettes de directeur, professeur des écoles, secrétaire, gestionnaire du Covid, infirmier... On s'est organisé, grâce à l'esprit d'équipe.

Plusieurs collègues discutent dans la cour. Eux non plus ne sont ni ministre de l'Éducation nationale, ni président de la République. Mais ils auraient tant de choses à dire. Il n'y a pas que le Covid. On a aussi la grippe et la gastro. Il m'en manque 8 sur 23, dit l'une. À quinze par classe, c'est beaucoup mieux finalement, positive une collègue. On s'adapte. On encaisse beaucoup, ajoute une autre. Elles hésitent à faire grève pour ne pas compliquer la vie des parents. On n'est pas payés quand on est en grève. Les gens ne le savent pas. L'autre jour, j'ai dû aller faire un test PCR. J'ai pris 15 minutes sur un temps de récré. On m'a retiré un jour de travail

alors que j'ai assuré toutes mes heures. On n'est pas à une aberration près. Ces enseignants évitent autant que possible les arrêts maladie, parce qu'on ne veut pas embêter les collègues. C'est compliqué d'avoir des remplaçants.

« Je vois des manquements partout »



Chalonnnes-sur-Loire, le 20 janvier 2022. « Je vois des manquements partout », dit Marie, mère de jumeaux et professeur au collège.

S'ils avaient des candidats face à eux, ils leur diraient combien l'administratif alourdit leur quotidien. J'ai l'impression de travailler plus qu'au début, avec tous les tracas qui nous envahissent, dit cette institutrice qui exerce depuis 25 ans. L'éducation est trop politisée, sur un temps court. Le temps éducatif est un temps long. Et ce n'est pas une question de gauche ou de droite, estime un enseignant. À la sortie de l'école Saint-Joseph, Marie vient chercher ses jumeaux. Elle est prof de français en collège. J'ai exercé en ville comme à la campagne.

Je vois des manquements partout. On a besoin de moyens humains et matériels. Il faut repenser l'accueil du handicap. Et simplifier la procédure pour faire un signalement quand on voit un enfant en souffrance. Arthur s'en va chercher deux de ses neuf petits-enfants : On demande que les petits soient vaccinés alors que des profs ne le sont même pas, peste-t-il. Médecin, le papa d'un élève de maternelle glisse en passant qu'il faut arrêter de faire tous ces tests. Ça ne sert plus à rien.

« Pas l'impression que mon vote change quelque chose »



Le masque fait désormais partie du quotidien. « On fait prendre aux enfants la responsabilité d'une maladie qui ne leur fait rien », estime Elsa.

Le pédibus de Nadia est réduit de six à trois loupis fluo, à cause des cas contacts. C'est pénible. Et ce protocole qui change tout le temps.... Elsa, maman de deux petites de l'école Joubert, trouve qu'il y a une ambiguïté. En isolant les enfants, on leur fait prendre la responsabilité d'une maladie qui ne leur fait rien. Lynda, de Chaudesfond, suit un peu la campagne. Ce qui m'ennuie, c'est que les politiques sont toujours en train de se critiquer. Elle leur ferait bien des suggestions. Je voudrais revenir en arrière, avec un peu plus de discipline. Les enfants tutoient leur maîtresse et l'appellent par le prénom.

Nous, on disait Madame. Elle n'aurait rien contre un uniforme, pour éviter la course aux marques. Mais une blouse, ça serait plus facile à laver. Dans le parc de la Deniserie, deux petits jouent avec leur maman. L'aîné est à la maternelle du Petit Prince. On est dans une commune assez privilégiée. On a tout ce qu'il faut. Je ne suis pas inquiète pour eux, dit Céline, responsable des ressources humaines. Mes parents n'avaient qu'un CAP. J'ai un master. J'ai pu aller à la fac. C'était presque gratuit. Elle dit avoir beaucoup suivi la politique de 16 à 25 ans. J'en ai 31 aujourd'hui et je me rends compte que je suis désintéressée. Je vais toujours voter. C'est notre devoir. Mais je n'ai pas l'impression que nos voix changent quelque chose. Faute d'être convaincue, elle vote souvent blanc au premier tour. Les élections municipales m'intéressent plus.

C'est la proximité. Les actions sont plus concrètes pour notre quotidien.

Ouest-France, le 6 février 2022

Chalonnnes-sur-Loire.

Des solutions pour gérer l'utilisation du numérique par les enfants



Bruno Meraut.

Lors de conseils d'école et des échanges avec les enseignants et les représentants de parents, il apparaît que l'utilisation par les enfants du numérique et les dangers qu'il provoque est une préoccupation récurrente. Les enseignants multiplient les actions à l'école pour prévenir et sensibiliser les enfants. Devant cette problématique, les parents sont souvent désarmés et ne connaissent pas toujours les moyens possibles pour anticiper les problèmes possibles. Pour les y aider, les services Enfance Jeunesse de la Ville mettent en place deux opérations. Nous avons fait appel à Bruno Meraut, spécialiste formateur pour le centre social de Chemillé-en-Anjou.

Il répondra à toutes les interrogations et, surtout, proposera des outils pratiques et simples pour bien appréhender la question ,

indiquent Marie-Laure Bossard, responsable enfance-jeunesse à la mairie et Mikaël Le Vourch, conseiller délégué aux affaires scolaires. Le jeudi 24 février à 19 h 30, Halle des Mariniers, Bruno Méraut animera un atelier pratique pour apprendre à paramétrer ces outils numériques : gestion des accès et du contenu, système de contrôle parental, liste noire, limitation du temps d'utilisation, tutoriels pour bien comprendre... Les participants sont invités à apporter leur propre matériel : tablettes, smartphone, ordinateurs portables... Le jeudi 10 mars à 19 h 30, à l'Espace ciné, il poursuivra les échanges par un débat-conférence sur l'accompagnement à la parentalité à l'ère du numérique. Ces interventions gratuites pour les participants sont proposées principalement aux parents ayant des enfants de niveau élémentaire et collège.

Inscription obligatoire :
aps@chalonnnes-sur-loire.fr

Le Courrier de l'Ouest, le 22 février 2022

et les dangers qu'elle peut comporter sont une préoccupation récurrente. Les enseignants multiplient les actions à l'école pour prévenir et sensibiliser les enfants. Afin de donner des outils aux adultes pour anticiper les problèmes possibles, élus et salariés organisent une soirée sur le sujet.

Jeudi 24 février, une vingtaine de parents se sont retrouvés avec leurs tablettes, smartphones, ordinateurs portables à la halle des Mariniers. Bruno Méraut, formateur au centre social de Chemillé-en-Anjou, a animé un atelier pratique pour leur apprendre à paramétrer leurs outils numériques : gestion des accès et du contenu, système de contrôle parental, liste noire, limitation du temps d'utilisation... Jeudi 10 mars 2022, à 19 h 30, à l'espace Ciné, Bruno Méraut poursuivra les échanges par un débat conférence sur l'accompagnement à la parentalité à l'ère du numérique. Des interventions proposées aux parents ayant des enfants de niveau élémentaire et collège et accessibles sur inscription : aps@chalonnnes-sur-loire.fr

Ouest-France, le 3 mars 2022

Chalonnnes-sur-Loire.

Le numérique et nos enfants
en débat le jeudi 10 mars



Les services enfance-jeunesse de la Ville ont organisé à l'espace Ciné, jeudi 24 février, un premier débat afin d'apprendre à gérer le numérique pour les parents.

Les services enfance et jeunesse de la Ville se sont aperçus que les parents sont souvent démunis face à l'invasion du numérique dans la vie de leurs enfants. Son utilisation

— — — 2023 — — —

Rochefort-sur-Loire.

Transport scolaire :
des parents mécontents

Pour cause de travaux, le bus qui emmène les collégiens à Chalonnnes ne peut plus circuler dans le centre. Une navette a été mise en place pour le rejoindre le matin... mais pas le soir. Les collégiens sont priés de se débrouiller.



Des membres du collectif de parents d'élèves de la vallée, ce lundi 27 février au matin devant la mairie de Rochefort.

Les travaux d'assainissement devant reprendre dans les rues du centre bourg dès hier, les parents d'élèves du secteur de la vallée dont les quinze enfants sont scolarisés aux collèges de Chalonnnes sont confrontés à une difficulté nouvelle : le bus qui emmenait et ramenait les élèves jusqu'à leur domicile ne pourra plus circuler en raison des travaux dans les vieilles rues de Rochefort.

Les parents d'élèves en ont été informés seulement mardi 21 février et ont tenté de trouver des solutions auprès de la mairie qui a mis en place dès cette rentrée scolaire, une navette pour les enfants – le matin – emmenant les élèves depuis leur domicile jusqu'à Rochefort, pour rejoindre ensuite le car vers Chalonnnes.

Mais les parents ne sont pas satisfaits car aucune navette scolaire n'est prévue pour le retour à la maison, jusqu'à 6 km dans la vallée. Les quinze élèves arrivant à Rochefort aux alentours de 17 heures, à un arrêt non sécurisé, sont priés de se débrouiller, et les parents de s'organiser avec leurs véhicules personnels, jusqu'à la fin des travaux, au minimum six semaines.

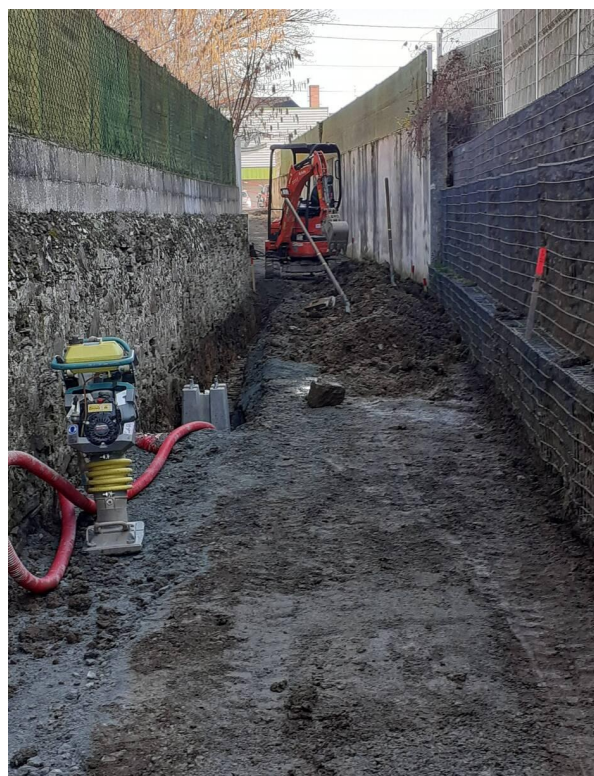
« Le car scolaire, on le paie déjà »

« Nous à 17 h, on travaille, moi je suis à Angers et il faut quand même trouver quatre voitures pour ramener nos quinze gamins. Lors des travaux l'année passée, l'ancienne équipe municipale avait fait en sorte qu'il y ait une navette matin et soir... Et puis nous, le car scolaire, on le paie déjà » explique une maman, devant la mairie où le collectif s'est

réuni hier matin pour aller s'expliquer auprès du maire, Didier Le Gall. Un courrier a également été adressé à la députée Stella Dupont.

Le Courrier de l'Ouest, le 27 février 2023

Chalonnnes-sur-Loire. Chemin des Écoliers : la fin des aménagements



Les travaux dans l'étroit chemin des Écoliers au printemps, à l'instant de l'enfouissement du réseau souple d'éclairage public. Aujourd'hui, le tapis d'enrobé est réalisé et les candélabres sont positionnés.

Le chemin des Écoliers est situé dans la zone du Marais, entre le centre commercial et la rue du Marais. Cette jonction piétonne entre la maison de l'enfance et l'école maternelle Le Petit-Prince permet aux écoliers de transiter entre les deux établissements en toute sécurité, sans passer par la rue des Marais, pourvue de trottoirs très étroits.

Jusqu'à cet hiver, les enfants avaient beaucoup de mal à éviter les flaques d'eau et la boue, surtout le soir par l'absence d'éclairage. Les travaux de voirie se terminent et clôturent ainsi une opération

qui avait débuté avec la société Alter, une dizaine d'années auparavant, lors de la création des deux grands ensembles commerciaux qui incluent U Technologie d'un côté et Biocoop de l'autre.

La nouveauté sur ce chantier de voirie est la pose de candélabres dotés de détecteurs de présence. Ce sont les premiers installés dans la commune : il s'agit là d'une opération test. Le système est en plus doublé d'une horloge, qui sera réglée sur les horaires programmés et choisis par la municipalité. Pour exemple, le système d'éclairage public choisi pour le dernier lotissement nouvellement sorti de terre, à la Barretièrre, quartier la Bourgonnière, est un modèle photovoltaïque sur horloge.

Ouest-France, le 27 mai 2023

Chalonnnes-sur-Loire.

Cantine à 1 €, Pascal Pagès veut désenfler la polémique



La cantine scolaire de l'école Joubert de Chalonnnes-sur-Loire à l'heure du déjeuner.

Dans sa tribune libre du dernier, Chalonnnes magazine, la minorité municipale affirmait que la majorité s'est opposée à la mise en place du dispositif de la cantine à 1 €. Elle indiquait « avoir eu gain de cause pour les ménages les plus modestes... ».

Pascal Pagès, adjoint aux finances, avec tout le soutien de la majorité, tient à s'inscrire en faux contre ces affirmations.

L'élu à la trésorerie de la ville a rappelé, en clôture du conseil municipal du lundi 18 septembre, tout l'historique de la mise en place de la cantine à 1 € à Chalonnnes sur Loire.

Chronologiquement, il a reconstitué le dossier depuis la création, le 1er avril 2019, jusqu'en 2022, lorsque l'État a fixé le plafond de quotient à 1 000 €. Il validait ainsi la position de la majorité municipale.

En conclusion de son exposé détaillé, Pascal Pagès a donné quelques chiffres. À la rentrée 2022, sur 461 enfants scolarisés, 220 ont bénéficié de la cantine à 1 €. Le coût d'un repas est proche de 8 €. La prise en charge par l'État de 3 €, à chaque repas facturé 1 €, laisse à la charge de la commune un coût résiduel d'environ 5 €.

L'adjoint aux finances souhaite défendre les intérêts collectifs et laisser de côté ces querelles politiques. « J'aimerais donc pouvoir oublier cet épisode et retrouver la minorité municipale sur des sujets d'intérêt communal commun, comme la création de l'espace culturel. »

Ouest-France, le 26 septembre 2023

2024

Quels sont les coûts de la restauration scolaire à Chalonnnes-sur-Loire ?

Une étude approfondie a été conduite, en 2023, sur les coûts réels de la restauration collective à Chalonnnes-sur-Loire (Maine et Loire).



La brigade de la cuisine centrale à la résidence Soleil de Loire de Chalonnnes sur Loire : de gauche à droite, Luc Arnaud (second de cuisine), Sandrine Ferron (Alizé service), Laura Martin, Isabelle Perrault et Fabrice Babarit (chef cuisinier). En 2023, la cuisine centrale a livré 68 % de sa production aux cantines scolaires, soit 75 184 repas.

Afin de mieux cibler les coûts de restauration collective depuis 2019, une étude a été conduite, en 2023, par l'adjoint aux finances Pascal Pagès et le service comptabilité de la mairie. « Envisagé depuis plusieurs mois, c'est un très gros travail qui a été réalisé », a souligné Marie-Madeleine Monnier, maire de Chalonnnes (Maine-et-Loire), lors du dernier conseil.

La restauration collective repose financièrement sur le budget de la cuisine centrale avec la production des repas. La municipalité achète les repas à la cuisine centrale. Le prix est fixé par le conseil d'administration de l'action sociale. Ce dernier est aidé par un cabinet spécialisé pour l'élaboration des marchés publics pour ses fournisseurs de denrées alimentaires. Le marché actuel respecte les critères d'approvisionnement fixés par la loi Egalim.

Chaque année, la ville participe à l'équilibre budgétaire de la cuisine centrale, si nécessaire, par une subvention. Elle prend le reste à charge entre les recettes qui sont la facturation aux familles et les subventions (État et CAF), et les dépenses incluant les frais de personnels. La crise inflationniste a bousculé cet équilibre.

Beaucoup d'évolutions

En 2021, la majorité municipale a décidé d'adopter le dispositif de la cantine à 1 €. Chalonnnes est parmi les toutes premières communes du pays. Le nombre d'enfants éligibles au tarif à 1 € est de 220, soit 41 % des effectifs scolaires publics et privés dans la commune. En parallèle, le coût de l'énergie a augmenté de 30 % depuis 2021 et le coût alimentaire s'est accru de plus de 7 % en 2023. Les charges de surveillance de la pause méridienne, incluses dans le coût des repas, ont grimpé à plus de 8,4 %.

En 2023, la cuisine centrale a livré 68 % de sa production aux cantines scolaires, soit 75 184 repas. Le prix de revient par repas pris en école publique en 2023 est de 7,30 €.

Pour participer à l'équilibre, la ville a accordé en 2023 aux familles une subvention annuelle variante de 3,14 € par repas à 6,66 € par repas ; soit une aide qui a varié de 436 € par an et par enfant à 942 €. Les familles ont ainsi bénéficié d'une aide directe moyenne de la ville de 737 € par an et par enfant.

La charge totale supportée par la commune, au titre de la restauration collective, est de 597 212 €, soit 8,5 % du budget de fonctionnement de la commune.

Pour 2024, le conseil municipal a voté une augmentation de 2 % sur la restauration scolaire, à compter du 1er février. La prochaine augmentation n'interviendra qu'au 1er janvier 2025.

Ouest-France, le 9 février 2024

